

## Réunion mairie / directeurs / parents

### Présents :

Mairie : Mme LASSALLE (Maire-adjointe), Julien BARTHOLOMEAU (Coordo périscolaire Parc) Fabien PEURO (coordo périscolaire Brassilly), Doris CORBET (responsable scolaire),

Ecoles : Maud TOMASI (Directrice Chef-lieu), Julien SCALABRINI (Directeur Brassilly), Tanguy SALER (Directeur Parc)

Parents école du Parc : Virginie EHRSAM, Aurélie THIELLAND, Anaëlle LECLERCQ

Parents école du chef-lieu : Marie GOGET, Céline PELTIE, Caroline LARRUE, Anne-Laure BLANC-PATTIN

Parents école de Brassilly : Paula CHAFFAROD, Constance CORDIER

Excusée : Fanny GASCARD (coordo périscolaire Chef-lieu)

**Introduction : rappel** (contenu d'un conseil d'école / d'une commission scolaire / définition d'un PEDT)

### → **Commission scolaire :**

La commission scolaire se réunit généralement 3 ou 4 fois par an en mairie (généralement avant les conseils d'école).

Elle est composée :

- des élus de la commission éducation (le maire, le maire adjoint, les conseillers municipaux de la commission)
- trois ou quatre représentants des parents d'élèves élus aux conseils d'école (de chaque école),
- les directeurs d'école (Ecoles du Chef-lieu, du Parc et de Brassilly)
- le responsable des affaires scolaires et/ou les coordinateurs périscolaires

Cette commission traite des sujets relatifs à la vie des enfants à l'école :

- les effectifs scolaires
- la sectorisation
- les locaux (travaux, entretien, hygiène...)
- le périscolaire (pause méridienne, garderie, régie de ces services...)
- les rythmes scolaires - la sécurité - l'accueil de loisirs

### → **Conseil d'école :**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école.

C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. A titre d'exemples, le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Les représentants de parents d'élèves délégués participent aux trois conseils d'école annuels. Ils prennent part aux décisions du conseil d'école et permettent la liaison entre les familles et l'école.

Le détail des attributions des conseils d'école est disponible à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid77759/le-conseil-d-ecole.html>

→ **Point PEDT (Projet Educatif de Territoire):**

Dans l'intérêt de l'enfant, la commune de Poisy conduit une politique éducative, qui s'attache à mettre en cohérence et en complémentarité l'action de l'ensemble des acteurs et compte poursuivre cette démarche en faisant de l'éducation une mission partagée, à travers le renouvellement du **Projet Educatif De Territoire** pour une période de 3 ans, 01/01/2023 au 31-12-2025 :

- Ex d'actions : recrutement coordinateur périscolaire, projets transversaux, présence au Collège, local Jeunes, Conseil Municipal des Enfants (éducation à la citoyenneté)

Et l'obtention du **Label Plan Mercredi** pour l'accueil de loisirs :

- Promouvoir les loisirs comme un acte éducatif et de qualité. C'est l'un des objectifs de l'ALSH du mercredi dans le cadre du Plan Mercredi. Il s'agit de donner aux enfants la possibilité de découvrir, d'expérimenter et d'enrichir leur curiosité, en proposant des activités variées et innovantes.

→ *PEDT de Poisy en annexe*

**1. Aide aux devoirs**

Cette « activité » proposée aux enfants inscrits au temps périscolaire du soir crée de la confusion chez les parents. Il est nécessaire de préciser les objectifs, le contenu :

La mairie met à disposition des enfants qui souhaitent faire leurs devoirs, un espace calme et surveillé par un animateur. Mais il ne s'agit pas d'une étude surveillée. Nous ne garantissons en aucun cas la réalisation complète des devoirs, ni la qualité.

Les élèves doivent réaliser leurs devoirs en autonomie – ce n'est pas une aide individualisée.

Selon les effectifs, nous aidons les CP/CE1 qui sont beaucoup moins autonomes mais il n'est pas toujours possible de le faire pour tous. Les devoirs restent la mission des parents.

Une nouvelle appellation est en réflexion pour plus de clarté sur cette activité.

Les directeurs précisent que les enfants sont inégaux face à la durée mise pour réaliser les devoirs. Si ce temps est problématique, les parents sont invités à se rapprocher de l'enseignant.

**2. Les travaux de rénovation énergétique à l'école du chef-lieu**

La commune est en phase d'étude Avant-Projet Sommaire sur les travaux de réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire du Chef-lieu et du Forum. Les bureaux d'étude sont en train de vérifier les potentiels économies d'énergie en corrélation avec l'éligibilité aux subventions.

Il est envisagé de commencer les travaux à la rentrée 2024/2025 pour une période d'1 ans et demi. Un planning précis sera présenté une fois les études terminées et le programme définitivement arrêté.

Le projet est estimé à 3.7 millions d'euros, ces chiffres sont encore provisoires.

Les travaux évoqués sont les suivant :

- Isolation extérieure
- Changement des menuiseries
- Mise en place d'occultant
- Mise en place de ventilation double flux
- Mise en place de régulation par pièce
- Mise en place de chauffage par Géothermie réversible (permettant un rafraîchissement l'été)

Incidence sur les classes : les travaux seront réalisés par tranche pour éviter un déplacement complet de l'école. D'abord école élémentaire en 2 tranches puis école maternelle. Les enseignants seront associés à la réflexion de l'organisation provisoire. Cependant, les parents ne pourront pas être associés aux choix techniques...

Les parents du Parc rebondissent sur les problèmes de chaleur au Parc et notamment les besoins d'ombre dans la cour. Cette demande a bien été transmise aux services techniques pour étude.

### 3. Budget alloué aux écoles :

La mairie prend en charge les dépenses suivantes :

#### Fonctionnement :

- Fournitures scolaires : 45€/enfant/an dont 1.50€/enfant pour achat de livres BCD
- Subvention tiers-temps : 18€/enfant /an (pour des activités éducatives)
- Classe verte : 10€/enfant/jour (5 jours max) -> aide similaire par le CD74
- Subvention USEP : entre 400 et 800€ /an selon nombre d'enfants/déplacements
- Séances piscine/patinoire/ski toutes les séances sont prises en charge par la commune
- Transports : 5 séances de ski/classe/an  
Pas de limite pour la piscine/patinoire/biblio  
Sorties autres (équité pour Brassilly pour l'accès au gymnase / biblio)

+ les produits pharmaceutiques, copieurs...

Investissement : mobiliers, structures de motricité, building-board pour affichage...demandes faites par les directeurs, lesquelles sont étudiées par les élus avec un ordre de priorité en fonction du budget disponible.

## Réunion mairie / parents

### 1. Périscolaire (restauration-accueil périscolaire matin/soir)

#### Quantité / portions :

Les portions servies sont conformes aux recommandations du GEMRCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition) : grammage en fonction de l'âge des enfants.

Sur chaque plat réceptionné est indiqué le nombre de portions : les agents de restauration séparent dès le matin les entrées, les plats, les desserts en 2 services en fonction des effectifs ; chaque service a donc le nombre suffisant de portions et peut proposer du rab au 1<sup>er</sup> comme au 2<sup>ème</sup> service.

#### Organisation des services :

Toujours 2 services.

Les enfants ont environ  $\frac{3}{4}$  d'h pour manger mais certains mangent peu et/ou très rapidement.

Les enfants se placent-ils librement ? selon les locaux ils sont invités à occuper certaines tables et/ou remplir des tables mais ils choisissent avec qui ils mangent.

### Prix :

Actuellement nous ne sommes pas en mesure de cibler très finement, par poste, les coûts de chaque restaurant scolaire ; un nouveau logiciel compta sera mis en place avec nous l'espérons plus de possibilité dans la comptabilité analytique.

Prix des repas facturé par le prestataire à la commune :

Type de repas	Tarif d'octobre à décembre 2023	Tarif de janvier à mars 2024
Maternelles	3.611€ HT (3.81€ TTC)	3.658€ HT (3.86€ TTC)
Elémentaires	4.043€ HT (4.27€ TTC)	4.096€ HT (4.32€ TTC)

→ Soit + 0.05 € entre les 2 périodes

En 2023 le prestataire a augmenté de 20% le prix du repas.  
La collectivité a répercuté une hausse de 5% pour les familles.

La commune ne fera pas de prix différent pour les maternelles et les élémentaires. La différence entre les 2 est de qqg grammes et la fourniture alimentaire est une part minimale du prix payé par les familles (masse salariale, fluides, les activités...)

### Cuisine centrale :

La commune ne souhaite pas se lancer dans un tel projet. Des rapprochements avec d'autres collectivités ayant une cuisine centrale n'ont pas pu aboutir.

### Périscolaire (Brassilly) – info sur activités :

Un planning d'activités/événements va être affiché (voir pour espace d'affichage)

## **2. Extrascolaire (mercredis / vacances)**

La Commune a connu début septembre, des soucis pour accueillir tous les enfants mais ces problèmes (notamment de manque de personnel) ont été résolus dès fin septembre où l'on a pu accueillir 20 enfants supplémentaires : 12 enfants de + 6 ans et 8 enfants de -6 ans.

Toutes les familles en difficulté ont été recontactées et ont pu avoir des places. Pas de liste d'attente actuellement.

Les parents souhaiteraient que la mairie informe tous les parents de ces disponibilités : certains pourraient en avoir besoin ponctuellement.

Les recrutements nécessaires ont bien été effectués : tous les postes sont désormais pourvus. Certes, il y a eu un turn-over mais le manque d'animateurs est une problématique nationale.

### Accueil aux Puisots ?

Les renseignements avaient déjà été pris mais aucun accord n'est envisagé.

Un rapprochement avec une commune n'est pas envisageable (problèmes de personnel).

D'autres structures associatives peuvent accueillir les enfants (FOL, UFCV,...).

## **3. Le portail famille :**

### Navigation difficile ?

Ce n'est pas le retour général, c'est une habitude à prendre, il serait plus intuitif que le précédent.

Il semble plus lisible depuis un ordinateur que sur téléphone.

La mairie va réaliser un tutoriel pour les utilisations les plus courantes ; il sera fait pour la rentrée prochaine.

#### Validation des paniers par les parents :

Au début, les familles oubliaient mais un mail a été adressé aux familles le 28/07/23 puis un rappel a été fait dans les actualités.

#### Validation des demandes par la mairie

Les parents s'inquiètent que leur demande soit refusée. La mairie répond que si la demande est possible sur le portail, c'est qu'elle est conforme aux critères de délai et qu'elle sera acceptée. La validation est une étape qui nous est imposée mais qui n'a pas d'impact pour les parents.

#### Prélèvement automatique :

Une communication est passée dans les actualités avec la facturation de septembre ; le changement de logiciel implique un nouveau mandat SEPA ; **il est impératif de le retourner signé, et ce, avant la facturation.**

Les parents précisent que les familles prélevées automatiquement depuis de nombreuses années ont été surprises de recevoir un mail de non-règlement de facture.

#### Délai pour inscrire /désinscrire ?

Les services font un maximum pour faciliter et répondre aux besoins des familles mais face aux modifications abusives, la gestion sur le terrain au jour le jour, pour le secrétariat et les coordinateurs, devient trop complexe.

A titre indicatif : environ 30 à 40 modifications « hors délai » sur une semaine.

Par conséquent, une réflexion est en cours pour augmenter le délai d'inscription/désinscription (périscolaire / extrascolaire) car les incivilités sont trop nombreuses.

Par exemple, à Annecy le délai est d'une semaine.

Les parents souhaiteraient que les mails adressés aux familles le soient aux 2 parents et non pas qu'au parent 1.

Réponse post réunion : le mail de confirmation des demandes part à l'adresse mail du parent référent (issu probablement d'une reprise des données de l'ancien logiciel) ; en revanche, il est possible qu'un 2<sup>ème</sup> mail parte au parent 2 : pour cela, il faut le signaler à la régie en précisant bien l'adresse mail souhaitée.

## **4. Bâtiments/écoles :**

### Questions communes aux 3 groupes scolaires :

- La végétalisation des cours :

Un projet serait envisageable à l'école du chef-lieu dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique, en effet les travaux de géothermie vont entraîner des travaux dans la cour, une re végétalisation de certains espaces pourra être discutée. Voir si nous sollicitons l'ISETA ou pas.

Le Parc : des arbres à l'extérieur ont été plantés ; peu de solutions actuellement. Une réflexion est en cours.

- Séparation entre les WC maternelles
  - Brassilly (demande d'un parent) et au Parc : la pose de séparations n'est pas une obligation – les enfants ne sont pas visibles de l'extérieur. L'absence de séparation facilite la surveillance par les ATSEM : il faudrait questionner les enseignants et ATSEM.
- Râteliers vélos/trottinettes :
  - Parc : aucun abri à vélos n'est prévu et la pose d'un râtelier à l'abri n'est pas possible.
  - Brassilly : pas de râteliers supplémentaires dans la cour : il faut utiliser ceux de l'extérieur
  - Au chef-lieu : existants à l'intérieur

#### Ecole de Brassilly :

- Equipements :
  - Ballons usés : commande en cours
  - Effectivement pas de vestiaires pour se changer
- Extérieur :
  - Incivilités sur le parking : nous l'avons fait remonter à nouveau à la PM, qui passe régulièrement
  - Déjections canines : un panneau et distributeur de sacs doivent être posés (responsabilité des propriétaires)

#### Ecole du Parc :

- Equipements :
  - Miroirs dans les sanitaires : ce n'est pas prévu
  - Films occultants : pas de solution qui empêche la vue de l'extérieur vers l'intérieur et qui permette de voir de l'intérieur à l'extérieur : la nuit, si les pièces sont éclairées on voit tout à l'intérieur ; soit on enlève soit on laisse comme ça. Pour une pose moins haute cela coûtera le prix de l'intervention déjà réalisée.

Les parents regrettent que la vue sur l'extérieur ne soit plus possible mais comprennent la problématique liée à Vigipirate. La communication aux enseignants n'a peut-être pas été optimale. La mairie précise que l'équipe enseignante était informée de la future pose de films mais sans date précise ; celle-ci ayant eu lieu pendant les vacances, seul le directeur a pu être informé par mail.

- Extérieur :
  - Parois brûlantes : actuellement la ligne rouge et les cônes permettent de matérialiser la limite à ne pas franchir.
  - Le parc à jeux devant l'école : il est petit mais sa taille limite l'accès seulement aux enfants ce qui est plutôt une bonne chose.
  - Demande de toilettes sèches à proximité : plus généralement, des toilettes publiques pourraient avoir leur utilité dans ce secteur. Idée à soumettre aux élus
  - Déjections canines : un distributeur de sacs a été installé mais cela reste insuffisant : problèmes de civisme. La mairie ne peut pas dédier de personnel à cette surveillance surtout que la plupart ont aussi lieu le soir/la nuit.
  - Jardin pédagogique et intervention de la commune : les agents techniques peuvent intervenir 1/an max pour de gros travaux mais l'intérêt pédagogique existe seulement si la gestion est faite par les utilisateurs.



### Ecole du chef-lieu :

- Equipements :
  - Seuil d'une classe maternelle : ce type de demande est à faire par la directrice – il aurait été évoqué en conseil d'école mais à voir ce dont il s'agit vraiment.
  - Dalles du Forum abimées : la mairie est en attente de devis.
  
- Extérieur :
  - Sécurité au niveau des passages piétons, en particulier devant la mairie : le marquage au sol va être repris ; la mairie ne dédiera pas de personnel pour faire traverser – il est suggéré de déplacer le feu pédagogique. Une amélioration de l'éclairage serait également plus sécurisante la nuit.
  - Manque de trottoirs sur le chemin de l'école : lors de la réunion, les parents précisent l'endroit concerné : il s'agit de la route de l'agriculture qui n'est effectivement pas très large mais il n'est pas sûr qu'un trottoir soit possible à cet endroit.
  - Buissons devant les passages piétons : une campagne de taille a eu lieu récemment sauf un buisson qui avait été oublié. Un signalement en mairie par une maman a permis de rectifier rapidement.

Prochaine commission scolaire le 8 février à 18h